

Les usagers du Crouesty refusent le nouveau contrat portuaire

Entretien



Claude Hazebroucq, président de l'Association des usagers du Crouesty (Asuc).

Quelle est l'origine de votre insatisfaction ?

Une enquête de satisfaction auprès des usagers a été réalisée, en début d'année par la direction de la Sagemor, dans les ports du Morbihan qu'elle gère.

Les résultats ont été présentés aux différentes associations fin mars et deux groupes de travail ont été mis en place. L'un sur internet, animé par Marc de Ghellinck, le directeur du port du Crouesty, et le second, sur l'élaboration d'un contrat destiné aux usagers des ports, animé par un directeur de la Sagemor, et auquel j'ai pu participer au nom de l'Asuc.

En septembre, un premier projet nous a été présenté et, devant les nombreuses réactions du groupe, une nouvelle mouture a été proposée fin septembre. Or, elle contient les mêmes principes, seul le texte a été remanié !

Où sont les problèmes ?

Cela concerne essentiellement les nouveaux usagers du port, qui doivent, dès lors qu'ils ont une place, signer un contrat obligatoire qui les engage à libérer au maximum leur place à quai, soit en navigant beaucoup, soit en mettant le bateau à sec en cas d'absence, pour permettre un turn over dans l'accueil des bateaux.

Sur le principe, nous sommes d'accord de permettre à chacun de disposer d'une place à quai. Mais là où ça ne passe pas, c'est que ce contrat intègre un bonus et un malus.

C'est-à-dire ?

Si vous restez au port, vous pouvez



Les nouveaux usagers du port doivent signer un contrat obligatoire. Celui-ci intègre un bonus et un malus, un système contesté par les usagers.

payer jusqu'à 100 % de malus et, si vous bougez, vous pouvez bénéficier d'un bonus de 30 % au maximum. Or, les gens qui travaillent ne peuvent pas toujours prévoir exactement leur emploi du temps, et c'est une contrainte supplémentaire importante. Imaginez, vous avez trois jours libres, de façon imprévue. Manque de chance votre bateau est à terre !

Pour les anciens, ce contrat ne serait appliqué qu'au volontariat. D'ailleurs, les règlements des ports stipulent que chaque bateau doit avoir une place fixe ! Nous refusons d'être tous pénalisés à cause de quelques bateaux ventouses ! Ou alors, la démarche n'est que commerciale ?

Que proposez-vous ?

Nous avons adressé un courrier à la direction de la Sagemor et à François

Goulard, président du conseil général, pour exprimer notre point de vue et demander le retrait de ce contrat. Au niveau de tous les ports concernés, nous faisons signer une pétition (sur place ou par internet) que nous adresserons à la Sagemor, pour appuyer notre démarche.

Il y a d'autres solutions et elles passent par une réelle concertation, où toutes les associations seront invitées, et non par un groupe de travail aléatoire dont les avis ne sont pas pris en compte !

Par exemple ?

Quand un propriétaire de bateau s'absente de France pour quelques années, lui garantir sa place à son retour, même au-delà de trois ans. Le délai d'attente étant de plus de trois ans, personne ne souhaite

renoncer à sa place en cas de mutation à l'étranger. Nous attendons l'aménagement du Rédo III qui apportera des places à sec pour les longues durées sans sortie en mer et nous avons des tas d'autres propositions que nous évoquerons le moment venu.

■ Marché de Noël

Samedi 8 décembre, 14 h à 18 h, place de l'Église. Organisé par l'Apécoet, association de parents d'élèves de l'école Tabarly. Les réservations de stands sont possibles pour les particuliers, associations ou professionnels (5 € le mètre). Vente de sapins, stands décorations, photo avec le Père Noël. Petite restauration sur place. Gratuit. Contact : 06 63 19 10 72, association-napecoet@yahoo.fr